



Brèves **sieur le Général Major/DGSN préside à l'Ecole supérieure de police "Ali TOUNSI" Alger, l'ouverture de la Session de formation sur la**

Direction Générale de la Sûreté Nationale

Recrutement et formation

Actualités

Circulation routière

Criminalité

Police des frontières

Communication et relations publiques

Partenariat

Lettres de remerciement

Perspectives



Numéro vert

1548

Accueil du site > Organisation

La direction de la police judiciaire

La direction de la police judiciaire a pour mission : l'animation, la coordination et l'orientation des services actifs chargés de constater les infractions à la loi pénale, d'en rassembler les preuves et d'en rechercher les auteurs, tant qu'une information judiciaire n'est pas ouverte.

En outre, elle a pour tâche le contrôle et l'inspection des services de police judiciaire implantée sur l'ensemble du territoire national.

La direction de la police judiciaire comprend :

- ▶ La sous direction de la grande criminalité ;
- ▶ La sous direction de l'analyse criminelle ;
- ▶ La sous direction de la petite et moyenne criminalité ;
- ▶ Un bureau central National (Interpol),
- ▶ Des offices centraux :
  - ▶ Service central de lutte contre le trafic illicite des stupéfiants (SCLTIS)
  - ▶ Service central de répression du banditisme (SCRB)
  - ▶ Service central de lutte contre la traite des êtres Humains
  - ▶ Service Central de Lutte Contre la Délinquance Juvenile
  - ▶ Service Central de Lutte Contre le Trafic d'Armes, Munitions et Explosifs
  - ▶ Service Central de Lutte Contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme
  - ▶ Service Central de Lutte Contre le Trafic de Véhicules Volés
  - ▶ Service Central de Lutte Contre la cybercriminalité
  - ▶ Brigade Centrale de Lutte contre la Grande Délinquance Economique et Financière
  - ▶ Brigade Centrale de Lutte contre les Atteintes au patrimoine Culturel et le Vol des Objets d'Art

Elle dispose en outre de démembrements au niveau régional et local.

Publications



Dossiers

